

## Les premières migrations professionnelles des surveillants pénitentiaires

Affectations et origines des 153-184<sup>èmes</sup> promotions

Canèle Cavallès

*Cette synthèse est issue d'un rapport d'étude intitulé « Les migrations professionnelles des élèves surveillants en sortie de formation ; Quels modes d'adaptation face à une mobilité imposée ? », réalisé par Canèle Cavallès, chargée d'études stagiaire à l'Observatoire de la formation de l'Énap, de février à juillet 2014.*

### Introduction

Dans les différentes fonctions publiques, « les mobilités sont en partie conditionnées par les modes de gestion »<sup>1</sup> des ressources humaines. Ces modes de gestion, souvent centralisés, cherchent prioritairement à répondre aux besoins quantitatifs, parfois urgents, des services

demandés »<sup>2</sup>. De cette manière, les postes proposés aux surveillants stagiaires correspondent aux postes non pourvus par les surveillants titulaires après les délibérations des commissions administratives paritaires (CAP). Ce système de gestion centralisée détermine en amont les premières destinations professionnelles des surveillants.

La répartition des postes disponibles s'effectue lors de l'amphithéâtre d'affectation, selon un principe unique : le mérite. L'élève le mieux classé est le premier à choisir son poste et ainsi de suite. Ainsi, l'amphithéâtre d'affectation constitue un espace de liberté restreint, au sein duquel les élèves déploient diverses stratégies de mobilité, afin de répondre, au mieux, aux enjeux professionnels et personnels induits par cette première migration.

L'objet de ce travail est de rendre compte des premières destinations professionnelles des surveillants pénitentiaires, au travers de 32 promotions, soit 14 977 élèves recrutés de 2002 à 2013 et ayant appartenu aux 153 – 184<sup>èmes</sup> promotions. A ce titre, l'étude qui suit dresse un panorama de leurs affectations en fin de formation et de leurs mobilités géographiques en début de carrière.

Une représentation cartographique des données, à l'échelle départementale, a été réalisée pour comparer les destinations professionnelles



publics. C'est le cas de l'administration pénitentiaire qui, par manque de personnel, priorise les postes laissés vacants par les titulaires pour y affecter les nouveaux agents formés. Les surveillants en sortie de formation vont ainsi constituer la principale « variable d'ajustement pour combler les postes vacants dans les zones les moins

<sup>1</sup> C. Desforges, X.Doublet, « Affectation et mobilité des fonctionnaires sur le territoire », Rapport de l'Inspection générale de l'administration, n°13-082/13-030/01, septembre 2013.

<sup>2</sup> C. Desforges, X.Doublet, *op cit.*

des élèves surveillants par rapport à leurs origines géographiques. Afin d'approfondir l'analyse des flux générés en sortie de formation, des taux de rétention et de mobilité ont été calculés pour chaque direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP). Cet état des lieux quantitatif a été enrichi par une série d'entretiens semi-directifs, menés auprès d'une dizaine d'élèves surveillants rattachés à la 186<sup>ème</sup> promotion, et d'une dizaine d'agents en fonction dans plusieurs établissements parisiens. Les données qualitatives recueillies permettent d'interroger le système d'affectation au regard de l'expérience subjective qu'en font les élèves surveillants et ainsi, de mettre en évidence les enjeux et les stratégies qui animent cette population en début de carrière.

### Des affectations parisiennes, lyonnaises et marseillaises.

Le développement suivant cherche à dégager les grandes tendances du phénomène des affectations des élèves surveillants sur le territoire. Un premier niveau d'analyse des affectations par DISP permet d'identifier les directions interrégionales les plus actives dans l'accueil des surveillants pénitentiaires en sortie de formation. Une seconde analyse cartographique des affectations, par département, apporte une connaissance plus précise du phénomène.

#### ➤ L'approche par DISP des premières affectations d'élèves surveillants.

**Tableau 1 :** Répartition des affectations en fin de formation par DISP - Effectifs et Proportions - 153 - 184<sup>èmes</sup> promotions.

DISP	Effectifs des affectés	Proportions
Paris	7590	51%
Lyon	2243	15%
Marseille	1529	10%
Dijon	1408	9%
Lille	1019	7%
Strasbourg	802	5%
Rennes	228	2%
MSPOM	91 <sup>3</sup>	1%
Bordeaux	54	0,4%
Toulouse	13	0,1%
TOTAL	14977	100%

La répartition des élèves surveillants affectés sur les différentes DISP atteste d'écart extrêmes, avec des effectifs s'échelonnant de 7 590 à 13 élèves, et des proportions comprises entre 51% et 0.1%. Ainsi, la DISP de Paris accueille 51% des élèves surveillants, soit plus de la moitié des élèves affectés entre 2002 et 2013. Ce qui signifie que les élèves, toutes origines confondues, ont une chance sur deux d'être affectés à la DISP de Paris. Cette région apparaît comme étant la première destination des migrations professionnelles des élèves surveillants. Les DISP de Lyon et Marseille accueillent respectivement 15% et 10% des élèves surveillants de l'échantillon. Autrement dit, les élèves ont, en moyenne, une chance et demie sur dix d'être affectés à la DISP de Lyon, et une chance sur dix d'être affectés à la DISP de Marseille.

Les directions interrégionales du Sud-Ouest et de l'Ouest attestent de très faibles taux d'accueil des élèves surveillants, et ne cumulent que 0.1% à 2% des affectations sur l'ensemble de la période. Ainsi, la probabilité d'être affecté au sein de la DISP de Rennes n'est que d'une chance sur cinquante, et celles d'être affecté au sein des DISP de Bordeaux ou de Toulouse sont *quasi* inexistantes.

Cette première analyse fait apparaître un déséquilibre important des affectations sur le territoire. La représentation cartographique des données permet d'analyser de façon plus minutieuse les logiques qui se jouent dans le système d'affectation des élèves surveillants.

<sup>3</sup> Les individus affectés au sein de la MSPOM sont originaires de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française. Le concours que passent les individus sur ces territoires est ouvert pour des affectations locales, ce qui n'est pas le cas des résidents des départements d'Outre-mer dont les affectations relèvent de la gestion centralisée de l'administration pénitentiaire.

➤ Approche par DISP et par département d'affectation

Carte 1 : Répartition des premières affectations par département - 153 - 185<sup>èmes</sup> promotions de surveillant – 2002-2013

**AFFECTATION**

Par DISP (effectif)

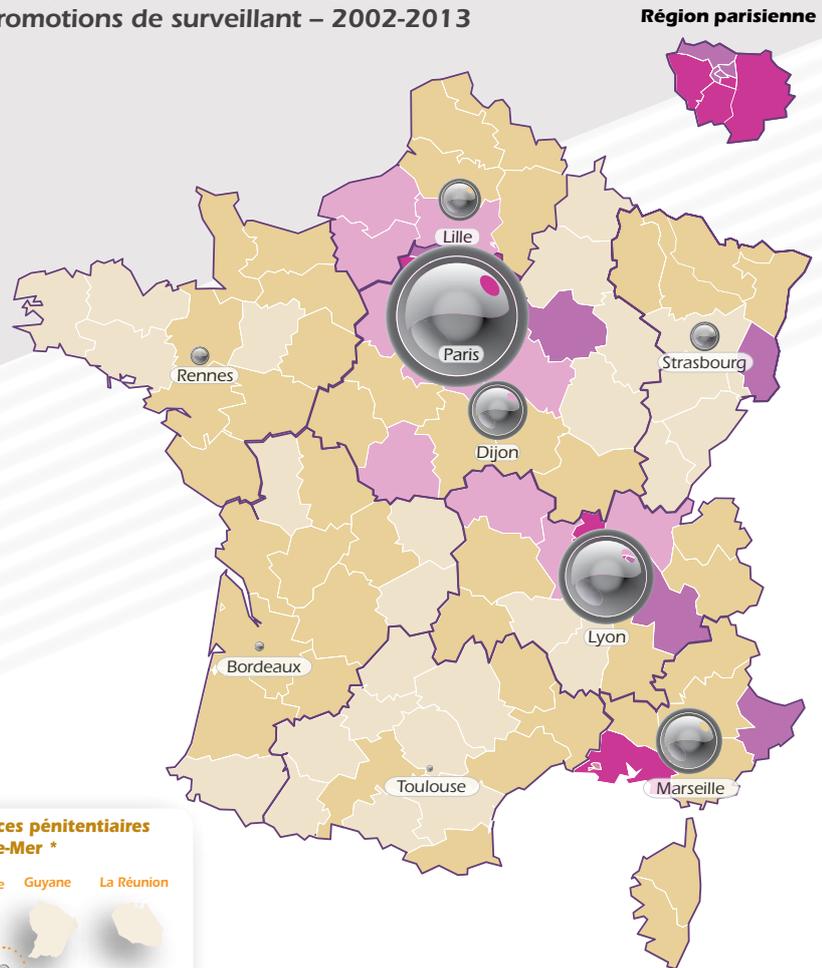


- Paris (7781)
- Lyon (2276)
- Marseille (1538)
- Dijon (1504)
- Lille (1028)
- Strasbourg (802)
- Rennes (253)
- MSPOM (97)
- Bordeaux (54)
- Toulouse (14)

**AFFECTATION**

Par département (%)

- plus de 4%
- jusqu'à 4%
- jusqu'à 2.5%
- jusqu'à 1%
- aucune affectation



La représentation cartographique des données fait apparaître une distribution déséquilibrée des affectations qui s'effectue le long d'une diagonale partant du Havre et rejoignant Marseille<sup>4</sup>. A l'ouest de celle-ci se trouvent les territoires n'accueillant que très peu d'élèves surveillants, contrairement aux territoires de l'Est, affichant d'importants taux d'affectés.

Les affectations d'élèves surveillants à l'ouest de la diagonale Le Havre – Marseille ne représentent que 3% des affectations de la période. La part des affectations au sein de ces départements s'échelonne entre 0% et 1%. La distribution des affectations à l'ouest de cette diagonale est donc très homogène, contrairement aux territoires de l'Est.

Ces derniers regroupent 97% des affectations, qui se concentrent fortement sur certains départements. Seule la région parisienne atteste de forts taux d'affectation sur l'ensemble des départements qui la composent. Avec un total de 51% d'affectés en Ile-de-France, le département de l'Essonne en compte 15%, le Val-de-Marne en compte 10%, celui des Yvelines 8% et la Seine-et-Marne 6%. Les DISP de Lyon, Marseille et Dijon regroupent un nombre assez élevé d'affectations, mais celles-ci se répartissent de façon plus concentrée sur certains départements. La direction interrégionale de Marseille, par exemple, concentre de forts pourcentages sur les départements des Bouches-du-Rhône (6%) et des Alpes-Maritimes (3%). Pour la DISP de

<sup>4</sup> Comme c'est le cas pour les pré-affectations des CPIP L.Gras et M.Laperonie, « Les premières destinations professionnelles des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation », Les chroniques du CIRAP, n°16, avril 2013.

Lyon, il s'agit principalement des départements du Rhône et de l'Isère dont les taux atteignent respectivement 6% et 3%.

### Les origines régionales des élèves surveillants

Les déséquilibres constatés dans la répartition des affectations entre chaque DISP laissent supposer de fortes mobilités géographiques en début de

carrière. Cependant, ce n'est qu'à la lumière des origines territoriales des élèves affectés qu'il est possible de rendre compte de ce phénomène. S'il existe d'importants écarts, et donc inadéquation entre les lieux d'affectation et les lieux d'origines des élèves, alors de nombreux élèves risquent de connaître une mobilité géographique en sortie de formation.

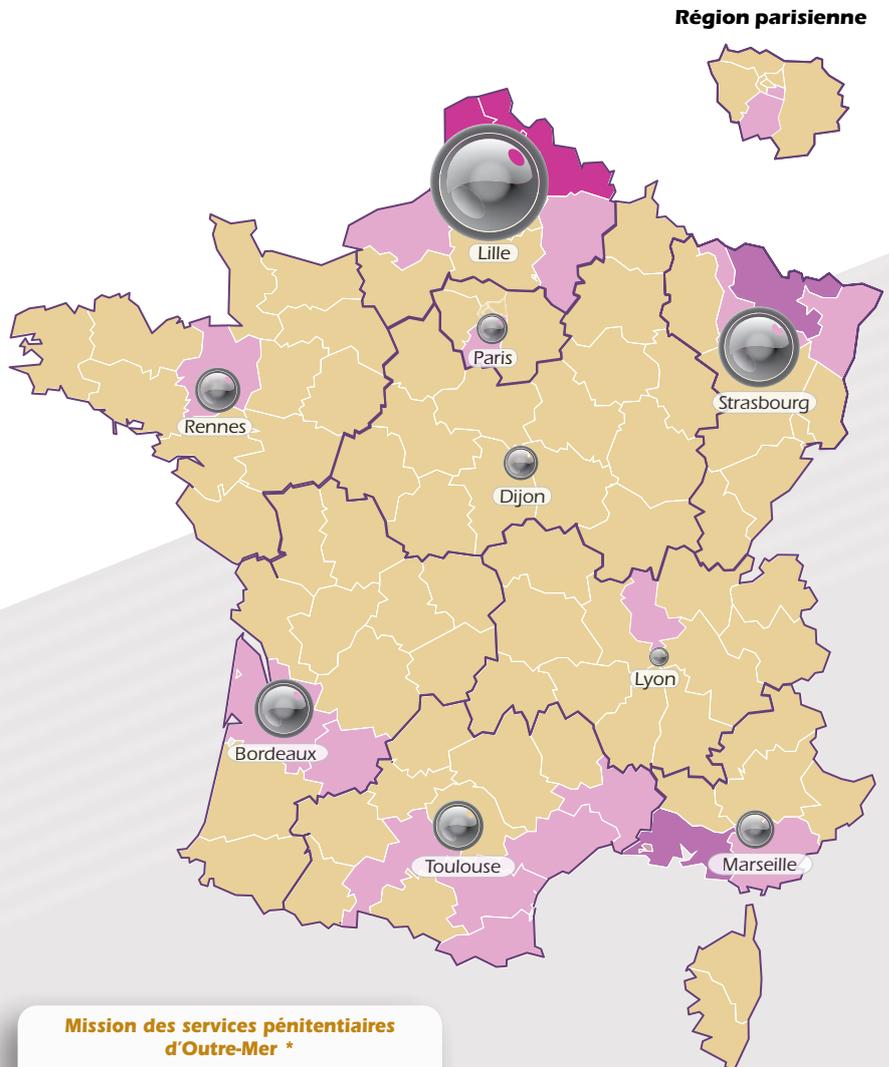
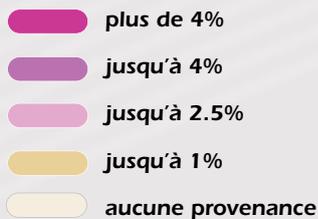
#### Les origines des élèves surveillants par DISP et par département

Carte 2 : Origines des élèves par département - 153 - 185<sup>èmes</sup> promotions de surveillant - 2002-2013

### ORIGINE par DISP (effectif)



### ORIGINE par département (%)



La DISP de Lille est le territoire d'où provient une majorité d'élèves surveillants. En effet, 23% des affectés des 153 - 185<sup>èmes</sup> promotions en sont originaires, ce qui représente presque un quart de la population étudiée. Dans de moindres proportions, sont surreprésentés les élèves originaires de la MSPOM (11%), de la DISP de Strasbourg (11%) et de Bordeaux (10%). En fin de peloton les DISP de Paris et de Lyon totalisent 7% et 5% d'élèves surveillants.

En dépit de la diversité des origines des élèves, certains départements s'affirment comme de véritables viviers de recrutement. Ainsi, les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont les plus importants foyers, et totalisent respectivement 9% et 8% des recrutements. La Guadeloupe et la Réunion sont également de grandes pourvoyeuses d'agents, puisque 4% et 3% d'élèves surveillants en sont originaires. Viennent ensuite les départements des Bouches-du-Rhône et de la Moselle, totalisant chacun 3% des élèves. Dans une moindre mesure, la Gironde, le Var et la Meurthe-et-Moselle sont également des territoires qui affichent une représentativité assez élevée située entre 2.6% et 3.6%.

**Tableau 3** : Répartition des élèves par DISP de concours et DISP de première affectation- Effectifs et proportions – 153 - 184<sup>èmes</sup> promotions.

DISP	Origines		Affectations	
	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion
Paris	1097	7%	7590	51%
Lyon	792	5%	2243	15%
Marseille	1164	8%	1529	10%
Dijon	1136	8%	1408	9%
Lille	3381	23%	1019	7%
Strasbourg	1651	11%	802	5%
Rennes	1286	9%	228	2%
MSPOM	1667	11%	91	1%
Bordeaux	1432	10%	54	0.4%
Toulouse	1371	9%	13	0.1%
TOTAL	14977	100%	14977	100%

La confrontation de ces données souligne l'écart existant entre les origines des élèves et les lieux d'affectation. Ce déséquilibre se traduit par des flux partant de l'Ouest vers l'Est. En effet, les territoires de l'ouest de la diagonale Le Havre-Marseille (DISP de Rennes, Bordeaux et Toulouse) n'accueillent que très peu d'élèves surveillants en sortie de formation. Les individus issus de ces ter-

ritoires (y compris de la MSPOM) vont alors être contraints à une mobilité professionnelle, les amenant sur les DISP de l'est du pays. Notamment, vers les plus actives dans l'accueil d'élèves surveillants, c'est-à-dire les DISP de Paris, Lyon et Marseille, desquelles peu de surveillants sont originaires.

### Approche par flux

Le profond déséquilibre existant entre les zones de recrutement et les zones d'affectation génère mécaniquement de grandes mobilités géographiques en début de carrière. Pour saisir cette réalité, l'analyse des flux d'affectation peut être traitée à partir de deux indicateurs : le taux de rétention et le taux d'accueil d'élèves mobiles. Le taux de rétention régional correspond à la probabilité d'être affecté sur son territoire d'origine, et donc de connaître une situation de sédentarité. Le taux d'accueil d'élèves mobiles quant à lui, correspond à la part d'individus en situation de mobilité professionnelle au sein de chaque DISP. Ces indicateurs permettent de connaître l'intensité des flux de mobilité et de sédentarité des élèves surveillants au sein de chaque territoire et d'en identifier les spécificités.

#### ➤ Mesure des flux d'affectation : de la sédentarité à la mobilité des élèves surveillants

Quelle est la probabilité des stagiaires d'être affectés au sein de leur DISP d'origine ? Le calcul des taux de rétention régionaux permet de répondre à cette question, largement repandue chez les futurs agents en formation.

**Tableau 6** : Taux de rétention selon la DISP d'origine – 153 à la 184<sup>èmes</sup> promotions.

DISP	Effectif des élèves par DISP d'origine	Effectif des élèves affectés au sein de leur DISP d'origine	Taux de rétention régionale
Paris	1097	970	88%
Lyon	792	527	67%
Marseille	1164	577	50%
Strasbourg	1667	557	33%
Dijon	1136	352	31%
Lille	3381	683	20%
Rennes	1286	84	7%
MSPOM	1651	91 <sup>5</sup>	6%
Bordeaux	1432	32	2%
Toulouse	1371	10	0,7%
TOTAL	14977	3883	26%

<sup>5</sup> Les effectifs d'élèves affectés au sein de la MSPOM ne concernent que les élèves originaires de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, dont les affectations sont locales.

Parmi les 14 977 individus qui composent la population étudiée, 3 883 élèves ont été affectés dans la DISP dont ils sont originaires, soit 26% des élèves surveillants affectés entre 2002 et 2013. Autrement dit, les élèves surveillants ont une chance sur quatre d'être affectés au sein de leur DISP d'origine. Cette lecture d'ensemble dissimule bien des écarts, avec des taux de rétention compris entre 0.7% et 88% selon les régions. Ainsi, alors qu'un parisien présente une probabilité de 88% d'être affecté à la DISP de Paris, celle des bordelais – d'être affecté au sein de la DISP de Bordeaux – est de 2% seulement.

Globalement, ce sont les régions accueillant le plus d'élèves qui affichent les plus importants taux de rétention. Avec des taux de rétention supérieurs ou égaux à 50%, les DISP de Paris, Lyon et Marseille sont des régions où plus d'un élève sur deux à la possibilité de rejoindre sa DISP d'origine lors de sa première affectation. À l'inverse, les directions interrégionales de Rennes, Toulouse, Bordeaux et la MSPOM, avec des taux de rétention compris entre 7% et 0.7%, sont des territoires où les élèves présentent une probabilité infiniment plus importante de connaître une mobilité professionnelle en début de carrière, qu'une situation de sédentarité.

**Tableau 7 :** Taux d'accueil de surveillants mobiles par DISP – 153 - 184<sup>èmes</sup> promotions.

DISP	Effectif total de surveillants affectés de 2002 à 2013	Effectif des affectés originaires d'une autre DISP	Taux d'accueil des surveillants mobiles
Paris	7590	6620	87%
Lyon	2243	1716	77%
Dijon	1408	1056	75%
Rennes	228	144	63%
Marseille	1529	952	62%
Bordeaux	54	22	41%
Lille	1019	336	33%
Strasbourg	802	245	31%
Toulouse	13	3	23%
MSPOM	91	0	0%
TOTAL	14977	11094	74%

Au total, 74% des élèves surveillants ont connu une situation de mobilité professionnelle en début de carrière. Autrement dit, toutes origines confondues, les élèves surveillants ont 3 chances sur 4 de connaître une mobilité professionnelle en sortie de formation. Les taux d'accueil des surveillants « mobiles » varient grandement et s'échelonnent de 23% à 87% selon les DISP<sup>6</sup>.

Les DISP de Paris et Lyon sont les territoires qui accueillent le plus d'élèves en situation de mobilité, respectivement 87% et 77% des affectations. Ainsi, en plus d'absorber une majorité d'élèves originaires de leurs territoires, ces DISP accueillent également de nombreux élèves mobiles. Ces flux traduisent les besoins accrus en termes de personnel des DISP de Paris et de Lyon.

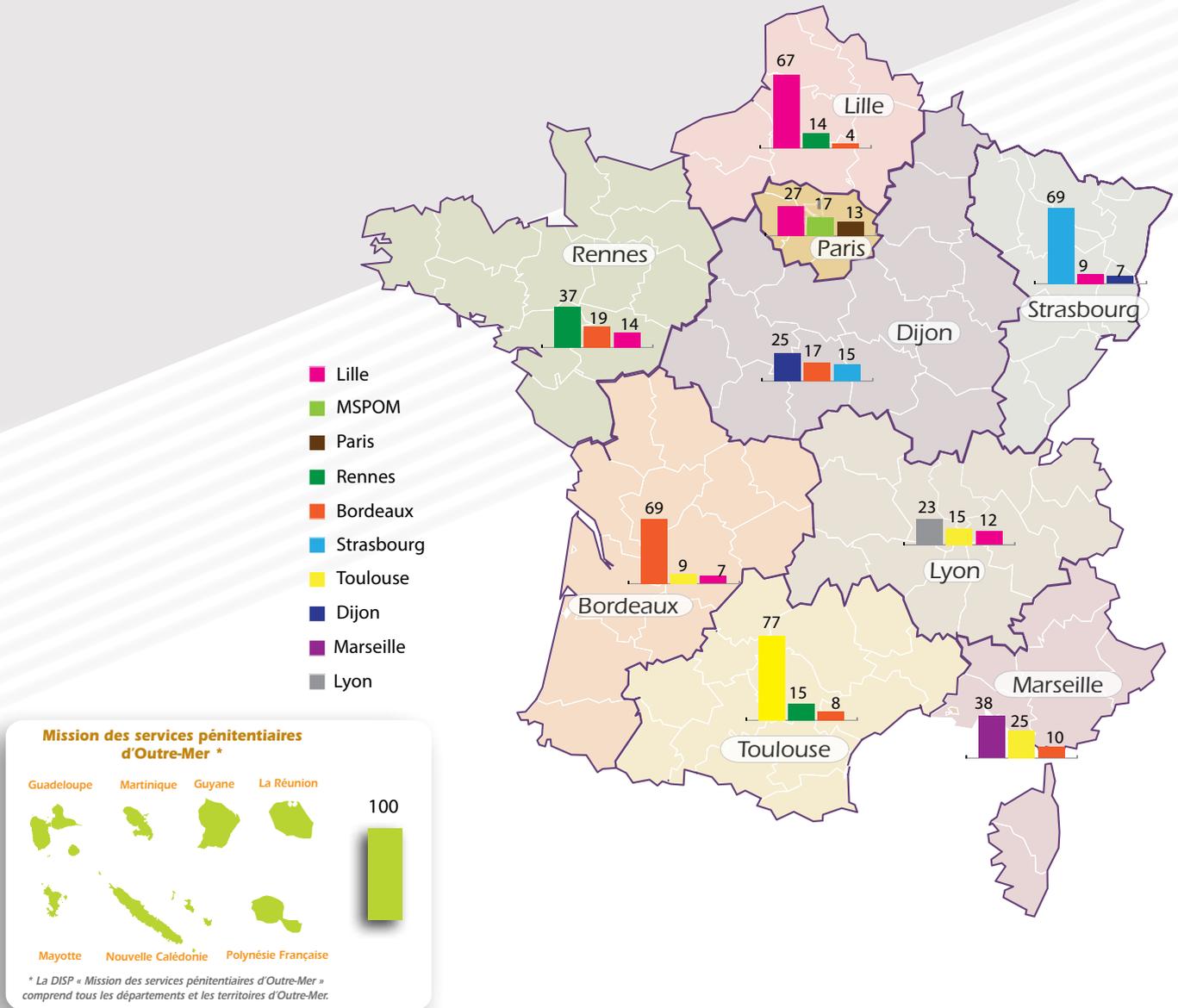
À l'inverse, les Directions interrégionales de Bordeaux, Lille, Strasbourg et Toulouse accueillent majoritairement des élèves originaires de leur territoire, puisque leur taux d'accueil d'élèves mobiles restent inférieurs à 50%. La faiblesse de ces taux traduit une plus forte stabilité des effectifs de surveillants en poste au sein de ces DISP. En effet, dans la mesure où la majorité des affectés en sont originaires, ces individus ne vont pas être amenés à en partir, contrairement aux individus mobiles qui chercheront à rejoindre leur territoire d'origine. De cette façon, on comprend que les DISP qui accueillent principalement des élèves mobiles s'exposent à une plus grande instabilité des équipes.

Ces indicateurs dressent un panorama différentiel du degré d'exposition de chaque DISP au risque de mobilité de leurs agents. Néanmoins, cette analyse reste muette sur les directions des flux, de telle sorte qu'une question reste en suspens : qui va où ?

<sup>6</sup> La MSPOM est ici exclue de l'analyse en raison du fait qu'aucune affectation de stagiaire n'est possible sur les départements qui la composent (à l'exception des affectations locales en Polynésie française et Nouvelle Calédonie).

➤ Dans un cadre contraint : le choix d'une proximité géographique entre lieu d'origine et lieu d'affectation?

Carte 3 : Principales origines géographiques des élèves affectés au sein de chaque DISP (proportions) - 153 - 185<sup>èmes</sup> promotions – 2002-2013



Cette carte présente les origines de l'ensemble des élèves affectés au sein de chaque DISP. Elle permet de dessiner les flux d'élèves surveillants qui alimentent chaque direction interrégionale. De façon générale, au sein de chaque DISP sont surreprésentés les élèves originaires de celles-ci, c'est-à-dire des individus en situation de sédentarité. Par exemple, 67% des élèves affectés sur la DISP de Lille sont lillois. De la même façon, 69% d'élèves affectés sur la DISP de Strasbourg en sont originaires.

Néanmoins, la région parisienne fait figure d'exception, dans la mesure où elle accueille une majorité de lillois (27%) et de domiens (17%). Deux facteurs expliquent la forte représentativité des élèves originaires des DOM sur la DISP de Paris : la bonification d'affectation et la proximité des moyens de transports aériens (plus efficaces qu'en province). La représentativité élevée des lillois s'explique, quant à elle, par la proximité entre le territoire d'origine et le territoire d'affectation (régions frontalières). Ce dernier constat, de façon plus

globale, est observable sur l'ensemble des DISP. Il découle d'une stratégie migratoire adoptée par les élèves qui lorsqu'ils ne peuvent être affectés dans leur DISP d'origine, font le choix d'une affectation dans une DISP frontalière, afin de limiter l'amplitude de leur déplacement. La carte présentée ci-dessus témoigne de ces mouvements. On peut globalement observer que les DISP accueillent de fortes proportions d'élèves issus des régions voisines. Un quart des élèves affectés à la DISP de Marseille est originaire de la DISP de Toulouse, 15% des élèves affectés sur la DISP de Lyon sont originaires de la DISP de Toulouse et 9% des élèves affectés sur la DISP de Bordeaux sont originaires de celle de Toulouse.

Les élèves surveillants tentent donc de partir à destination de leur DISP d'origine, ou, à défaut, d'une DISP voisine, l'objectif visé étant de réduire, au maximum, la distance entre le lieu de résidence et le lieu d'affectation. Néanmoins, l'analyse statistique ne peut pas rendre compte, à elle seule, des stratégies d'affectation dans leur intégralité, ni de leur complexité. Les vingt entretiens semi-directifs réalisés auprès d'élèves surveillants de la 185<sup>ème</sup> promotion et de surveillants déjà en poste ont permis d'appuyer la véracité des résultats précédemment exposés. L'analyse qualitative, en accédant à la subjectivité des individus, permet de préciser le contexte et les enjeux qui se rattachent au processus de la première affectation.

### Enjeux et stratégies d'affectation

Le territoire doit être compris comme « un espace vécu [qui] exprime le rapport existentiel, forcément subjectif, que l'individu socialisé établit avec la Terre<sup>7</sup> ». Au-delà des seules contraintes matérielles, changer d'aire géographique implique alors une rupture avec un environnement culturel singulier, ayant pour effet une distension des liens sociaux préalablement construits. Or, pour les surveillants, l'expérience de cette mobilité spatiale, intervient à un moment clé de leur carrière. Ces derniers doivent faire le choix d'un premier poste, choix qui aura un impact certain sur la suite de leur trajectoire professionnelle. Ainsi, aux contraintes engendrées par une migration imposée, à savoir, l'expérience du déracinement cultu-

rel et celle de l'éloignement familial, se superposent des enjeux d'ordre professionnel (type d'établissement, conditions de travail, caractéristique de la population pénale, etc.) C'est pourquoi, malgré une marge de manœuvre limitée, les élèves surveillants mettent en œuvre des stratégies d'affectation visant à concilier, au mieux, leur vie privée et leur vie professionnelle.

Le choix de l'affectation se révèle complexe pour une majorité d'élèves surveillants en raison du faible délai de route entre la fin de formation et la prise de fonction (une semaine). Par ailleurs, la liste des postes disponibles n'est diffusée aux élèves qu'environ 5 jours avant l'amphithéâtre d'affectation. En raison d'un manque d'informations sur les postes à pourvoir, la grande majorité des élèves espère pouvoir retourner « chez eux ». A défaut, cette étude dresse un bilan des différentes postures adoptées.

Les entretiens menés auprès des jeunes surveillants confirment la prépondérance du critère géographique dans le choix de l'affectation. Ces derniers expriment faire le choix d'une affectation parisienne ouvrant droit à la bonification d'affectation et la fidélisation des points, en espérant cumuler rapidement la cotation de points nécessaires à la validation de la demande de mutation<sup>8</sup>.

« Quitte à ne pas rentrer chez toi tous les soirs, puisque tu es trop loin de chez toi, autant partir en région parisienne où t'as un cumul de points plus conséquent pour rentrer plus vite chez toi. »

Nathalie (29 ans, surveillante en poste fixe<sup>9</sup>, 1<sup>ère</sup> année d'affectation)

Partir à destination d'une région voisine à celle de résidence afin de limiter l'éloignement géographique fait également partie des choix privilégiés par les élèves.

« Moi, à la base, ce que je voulais, c'était Val-de-Reuil, ou Châteaudun parce que je connaissais déjà les équipes vu que j'y ai fait mes stages, et parce que ce n'est pas loin de l'océan et de ma région. »

Michel (33 ans, surveillant en détention, 1<sup>ère</sup> année d'affectation)

<sup>7</sup> Di Méo (1998) cité par Céline Schmit et Philippe Robert-Demontrond « Territoire et mobilité géographique infranationale : Etude des représentations et des trajectoires des salariés », *Revue française de gestion*, n°226 pp 107-120 (juillet 2012).

<sup>8</sup> C'est le choix que font la plupart des élèves, notamment ceux dont le conjoint n'est pas mobile, pour demander un rapprochement de conjoint.

<sup>9</sup> Poste non précisé pour assurer l'anonymat de l'interrogée.

Lorsque la proximité géographique ne peut être assurée, certains élèves choisissent un établissement d'affectation proche des réseaux de transport. La présence de ces infrastructures favorise la mise en place d'un schéma pendulaire<sup>10</sup> entre le lieu d'affectation et le lieu d'origine qui reste alors vécu comme le lieu de résidence principale. Ainsi, plusieurs surveillants interrogés déclarent effectuer des allers - retours fréquents et réguliers entre ces deux territoires. Pour ces agents « en transit », le lieu de travail, vécu comme « un espace d'investissement fonctionnel », se révèle imperméable à toute forme d'« investissement émotionnel ».

« Paris, géographiquement, c'est intéressant parce que c'est proche de chez moi. [...] L'idéal se serait Osny pour sa géographie, il est tout proche de la route de Normandie. En plus, on a des possibilités de logement et ça c'est un gros plus. Sinon il y a Poissy, ou Bois d'Arcy (toujours proches de cette même route). »

« Je vais pouvoir faire des allers-retours plus fréquents, du coup ce sera plus facile qu'être à Agen. [...] En plus, à Paris, il y a les transports. »  
Pauline (33 ans, élève surveillante)

Face à la difficulté d'obtenir une affectation proche de chez soi, d'autres élèves intègrent les conditions de travail comme critère supplémentaire de choix. Partir en maison d'arrêt, éviter les établissements jugés difficiles ou encore éviter d'être reconnu par d'éventuels détenus sont autant d'aspects pris en compte par ces agents.

« Sachant que je n'aurai pas l'affectation près de chez moi, le but est de trouver un poste qui me plaît. C'est-à-dire avoir un établissement qui me semble intéressant dans les deux à trois heures de route autour de chez moi. Et à la limite [...] je préfère choisir un établissement un petit peu plus loin, où il est plus agréable d'y travailler, [...] où les équipes sont plus structurées, où les locaux sont plus modernes, voilà plein de choses. »

Emmanuel (44 ans, élève surveillant)

« C'est mon choix personnel, quitte à aller à Paris j'ai choisi Fresnes. Pour sa réputation et la façon de travailler. C'est carré, ça tourne bien. J'aime beaucoup la sécurité qui règne ici, c'est l'un des seuls établissements à encore travailler comme ça. »

Julien (25 ans, surveillant en détention, 1<sup>ère</sup> année d'affectation)

Enfin, certains élèves entendent profiter de cette mobilité contrainte pour s'enrichir professionnellement et tenter de se spécialiser (la possibilité d'intégrer les escortes judiciaires a ainsi été évoquée par les titulaires, comme par les élèves stagiaires).

« Dans un premier temps, je vise la fonction. C'est-à-dire que si je peux partir en formation pour les escortes judiciaires en sortie d'école - ce qui me semble peu probable - dans ces cas-là partir à Paris ne me dérangerait pas. Je préfère faire un taf qui me plaît dans un endroit qui ne me plaît pas, plutôt que, en plus d'être dans un endroit qui ne me plaît pas, faire un taf qui ne me plaît pas. Pour rester entre guillemets « surveillant de base » sur une coursive, autant être dans un lieu où je m'épanouirais plus. [...] Donc plus DI de Dijon ou Marseille parce que je pense que [...] ça peut être des géographies qui peuvent sortir. Je sais que DI de Bordeaux il n'y aura pas, DI de Toulouse pareil. »

Christophe (26 ans, élève surveillant)

Si les propos recueillis confortent le rôle clé du critère géographique dans le choix de la première affectation, ils témoignent également de la multiplicité des attentes des agents vis-à-vis de leur première affectation. Loin d'être négligées par les élèves, les conditions de travail et les perspectives professionnelles apparaissent ici comme des conditions supplémentaires à l'expérience d'une mobilité réussie.

<sup>10</sup> Céline Schmit et Philippe Robert-Demontrond « Territoire et mobilité géographique infranationale : Etude des représentations et des trajectoires des salariés », *Revue française de gestion*, n°226 pp 112-113 (juillet 2012).

## Conclusion

Le double fonctionnement du système d'affectation des stagiaires et du système de mutation des titulaires provoque d'importants flux migratoires en sortie de formation. Ainsi, entre 2002 et 2014, 74% des élèves surveillants ont connu une mobilité géographique, soit 3 élèves sur 4.

Malgré le caractère contraint de leur mobilité, les élèves s'approprient les règles imposées pour construire leur trajectoire professionnelle à partir d'un calcul rationnel en termes de coût-bénéfice. A défaut d'être directement affectés sur leur territoire d'origine, la plupart des élèves font le choix d'une affectation parisienne, notamment pour bénéficier de la bonification et de la fidélisation de points d'affectation, mais également pour profiter des transports en commun, permettant la mise place d'un schéma pendulaire. Les agents espèrent cumuler plus rapidement les points né-

cessaires à leur mutation. La plupart des élèves surveillants adoptent cette posture, alors même qu'il faut compter plusieurs années d'affectation au sein de la DISP de Paris pour voir sa demande de mutation acceptée.

Ce fonctionnement peut ainsi entraîner des effets pervers. D'une part, la DISP de Paris s'expose à un turn over important et constant, si celle-ci ne parvient pas à fidéliser ses agents titulaires et continue de les remplacer par des élèves originaires d'autres territoires. D'autre part, le processus de mutation, fondé sur l'ancienneté, est d'une longueur telle, que l'administration pénitentiaire s'expose constamment au risque de perdre une partie des agents, dont elle a cruellement besoin.

Canèle Cavallès  
Chargée d'études sociologiques

## Les PRESSES de l'Énap

Créées en 2013, Les Presses de l'Énap assurent la conception et la publication d'ouvrages de trois collections sur le champ pénitentiaire et criminologique. Les Presses de l'Énap sont sous la responsabilité de la Direction de la recherche et de la documentation de l'École nationale d'administration pénitentiaire.



La collection «Savoirs et pratiques criminologiques», dirigée par Paul Mbanzoulou, publie des ouvrages scientifiques, des actes de colloque et des travaux réalisés par des praticiens impliqués dans le champ criminologique. Elle privilégie les contributions explorant de nouveaux champs de connaissances sur le crime, le criminel et la peine ainsi que ceux contribuant à l'amélioration des pratiques relatives à la prise en charge des délinquants ou des victimes. Cette collection ambitionne également de diffuser des travaux et ouvrages étrangers peu connus en France, dont la traduction éclaire d'un jour nouveau les connaissances dans ces différents domaines.

Est proposé à la vente :

- Les métiers pénitentiaires : enjeux et évolutions



La collection « Énap pedagoga» publie des supports textuels et manuels pratiques à l'intention de publics intéressés par les problématiques pénitentiaires.

Est proposé à la vente :

- Recueil de textes pénitentiaires, mise à jour au 31 décembre 2014



Mémoires pénitentiaires est une collection grand public dont l'histoire pénale et pénitentiaire est le fil conducteur. Elle repose sur les contributions d'auteurs dont la connaissance et l'expérience de l'institution ou l'intérêt porté à son histoire sont reconnues. Elle s'appuie également sur les riches collections historiques que détient l'Énap.

Sont proposées à la vente :

- Histoire des uniformes de l'administration pénitentiaire
- La santé en milieu carcéral : aperçus historiques sur la santé en prison du 19<sup>ème</sup> siècle à nos jours
- Les grandes dates de l'administration pénitentiaire

Comment acquérir les ouvrages :

- Commande en ligne sur le site Internet de l'Énap : <http://presses.énap.justice.fr/fr.html>
- Vente directe : s'adresser à l'accueil de l'Énap

**Laurence Bessières**, *Carrière et trajectoires professionnelles des directeurs des services pénitentiaires*, Dossiers thématiques, CIRAP, Énap.

**Laurence Bessières**, *Les trajectoires professionnelles des directeurs des services pénitentiaires : la conformation à un modèle dominant de carrière*, In P. Mbanzoulou (dir.), *Les métiers pénitentiaires. Enjeux et évolutions*, Les Presses de l'Énap, 2014, pp. 160-167.

**Guillaume Brie**, *Des pédophiles derrière les barreaux, Comment traiter un crime absolu ?*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, 2014.

**Guillaume Brie**, *Compte-rendu d'ouvrage*, Bernard Convert, Hélène Ducourant, Fabien Éloire (dir.), « Faire de la sociologie économique avec Pierre Bourdieu », *Revue française de socio-économie*, n° 13, 2014 », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2014, mis en ligne le 29 septembre 2014, consulté le 14 octobre 2014. URL : <http://lectures.revues.org/15611>.

**Clément Margaine**, « La loi du 15 août 2014 et le milieu ouvert : Vers un accroissement du contrôle des personnes condamnées », *AJ Pénal*, 2014, n°10, p. 453.

**Clément Margaine**, *Retrait de crédit de peine en cas de mauvaise conduite*, site Dalloz Actu, juillet 2014.

**Paul Mbanzoulou (dir)**, *Les métiers pénitentiaires. Enjeux et évolutions*, Les Presses de l'Énap, 2014.

**Paul Mbanzoulou et Philippe Pottier (dir)**, *Santé et Justice. Savoirs et pratiques*, L'Harmattan, série Champ pénitentiaires, 2014.

**Stéphanie Chiaramello, Paul Mbanzoulou, Stéphane Jacquot**, *Développement du pardon. Une solution restaurative aux violences scolaires*, In C. Giraudeau, G. Chasseigne, *Psychologie, éducation et vie scolaire*, édition EPU, décembre 2014, pp.207-228.

**Cécile Rambourg**, *La féminisation de l'administration pénitentiaire : l'expérience des personnels de surveillance et de direction*, In P. Mbanzoulou (dir.), *Les métiers pénitentiaires. Enjeux et évolutions*, Les Presses de l'Énap, 2014, pp. 55-62.

➤ **Fabienne Huard-Hardy**, docteur en histoire du droit a intégré l'équipe du CIRAP en qualité d'enseignant-chercheur le 12 février 2014.

➤ **Guillaume Brie**, docteur en sociologie a intégré l'équipe du CIRAP en qualité d'enseignant-chercheur en criminologie le 24 novembre 2014.

➤ Les expérimentations des rencontres détenus-Victimes à la Maison centrale de POISSY. Perspectives et résultats observés, intervention au colloque sur La justice restaurative, 23 avril 2015, SPIP de l'Île de la Réunion, P. Mbanzoulou.

➤ « Les surveillants de prison », conférence/ débat le jeudi 26 février 2015 à l'espace conférence de Roanne : Déconstruire les représentations : qui sont les surveillants pénitentiaires ? M. Aigle et V. Auzanneau.

➤ L'image du violeur d'après les arrêts du Parlement de Paris sous Louis XV, **intervention au colloque** « Les enfants de Cain : la figure du criminel, de la naissance de l'imprimerie à l'anthropométrie judiciaire » organisé par l'Académie de France à Rome, Villa Médicis, en partenariat avec le Centre d'études supérieures de la Renaissance (Tours) les 15 et 16 janvier 2015, F. Huard-Hardy.

➤ Audition par la Commission des lois de l'Assemblée nationale sur l'encellulement individuel, 13 novembre 2014, P. Mbanzoulou.

## Les chroniques du CIRAP

Centre Interdisciplinaire de Recherche  
Appliquée au champ Pénitentiaire

Directeur de publication : *Philippe Pottier* - Rédacteur en chef : *Paul Mbanzoulou*

Rédaction : *Canèle Cavallès* - avec la collaboration de l'observatoire de la formation

Maquette : *Énap - DRD - Unité ED/O.Baix - L.Eleume*

Contact : *isabelle.wadel@justice.fr*

Impression : *Repro Énap* - ISSN : 2266-6796 - Dépôt légal : mars 2015

Pour vous abonner à la version électronique : [www.énap.justice.fr](http://www.énap.justice.fr)